

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf
Présents : 52 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 11 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 14 Saint-Flour, après convocation légale en date du 1er avril
Votants : 66 2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc PUGNET, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Sébastien CUSSAC, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à MME Catherine FOSSE BALDRAN
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jérôme GRAS

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **16 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **16 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Vu l'adoption du compte unique financier 2024 par le conseil communautaire réuni le 24 mars 2025 ;

Vu les orientations budgétaires 2025 débattues lors de la séance du conseil communautaire du 24 mars 2025 tendant à poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement pour limiter le recours à l'emprunt tout en conservant un investissement dynamique ;

Vu la délibération n°2025-082 du conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif – budget général 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-93 du 12 avril 2018 tendant à la mise en place du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur une période de 10 ans pour atteindre en 2027 le taux de 12,28%, comme suit :

Taux de TEOM des communautés de communes historique		Ecart de taux entre le taux pivot et le taux en vigueur en 2018	TAUX 2024	TAUX 2025	Taux 2027
Communes du territoire du Pays de Saint-Flour	11,47%	0,0900	12,01	12,10	12,28
Communes du territoire de Caldaguès Aubrac	12,22%	0,0067	12,26	12,27	12,28
Communes du territoire de Pierrefort Neuvéglise	12,75%	-0,0522	12,44	12,38	12,28
Communes du territoire de Planèze	14,07%	-0,1988	12,88	12,68	12,28
Communes du territoire de Margeride Truyère	14,59%	-0,2567	13,05	12,79	12,28

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **FIXE les taux 2025 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :**

CONTRIBUTIONS	BASES 2024	TAUX 2024 %	TAUX 2025 %
Taxe s/Foncier Bâti	27 532 000 €	2.26 %	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	1 910 000 €	8.13 %	8.13 %
Taxe d'habitation additionnelle	7 581 000 €	12.33 %	12.33 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 992 000 €	31.53 %	31.53 %

✚ **FIXE le taux 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui**

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20250414-DELIB2025-083-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

s'élève à 3 208 066 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les taux proposés pour 2025 sont les taux par commune, issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire :

Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
ALLEUZE	173 867,00 €	12,10%	21 038 €
ANDELAT	705 784,00 €	12,68%	89 493 €
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	341 819,00 €	12,10%	41 360 €
ANTERRIEUX	103 893,00 €	12,27%	12 748 €
BREZONS	158 276,00 €	12,38%	19 595 €
CEZENS	205 622,00 €	12,38%	25 456 €
CHALIERS	158 137,00 €	12,79%	20 226 €
CHAUDES-AIGUES	1 170 061,00 €	12,27%	143 566 €
CLAVIERES	182 049,00 €	12,79%	23 284 €
COLTINES	313 205,00 €	12,68%	39 714 €
COREN	388 949,00 €	12,10%	47 063 €
CUSSAC	105 987,00 €	12,10%	12 824 €
DEUX-VERGES	29 285,00 €	12,27%	3 593 €
ESPINASSE	83 335,00 €	12,27%	10 225 €
FRIDEFONT	117 936,00 €	12,27%	14 471 €
GOURDIEGES	54 283,00 €	12,38%	6 720 €
JABRUN	138 388,00 €	12,27%	16 980 €
LACAPELLE-BARRES	83 432,00 €	12,38%	10 329 €
LASTIC	102 382,00 €	12,10%	12 388 €
LIEUTADES	228 961,00 €	12,38%	28 345 €
LORCIERES	175 045,00 €	12,79%	22 388 €
VAL-D'ARCOMIE	852 650,00 €	12,79%	109 054 €
MALBO	113 662,00 €	12,38%	14 071 €
MAURINES	96 756,00 €	12,27%	11 872 €
MENTIERES	87 866,00 €	12,10%	10 632 €
MONTCHAMP	91 302,00 €	12,10%	11 048 €
NARNHAC	83 840,00 €	12,38%	10 379 €
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	1 769 205,00 €	12,38%	219 028 €
PAULHAC	407 005,00 €	12,10%	49 248 €
PAULHENC	267 506,00 €	12,38%	33 117 €
PIERREFORT	1 082 594,00 €	12,38%	134 025 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250414-DELIB2025-083-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
REZENTIERES	87 533,00 €	12,68%	11 099 €
ROFFIAC	663 952,00 €	12,10%	80 338 €
RUYNES-EN-MARGERIDE	679 768,00 €	12,79%	86 942 €
SAINT-FLOUR	9 421 361,00 €	12,10%	1 139 985 €
SAINT-GEORGES	1 250 581,00 €	12,10%	151 320 €
SAINTE-MARIE	135 931,00 €	12,38%	16 828 €
SAINT-MARTIAL	58 805,00 €	12,27%	7 215 €
ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	184 229,00 €	12,38%	22 808 €
ST-REMY-DE CHAUDESAIGUES	134 264,00 €	12,27%	16 474 €
SAINT-URCIZE	485 111,00 €	12,27%	59 523 €
SOULAGES	69 392,00 €	12,79%	8 875 €
TALIZAT	471 738,00 €	12,68%	59 816 €
TANAVELLE	153 678,00 €	12,10%	18 595 €
LES TERNES	442 238,00 €	12,10%	53 511 €
TIVIERS	108 915,00 €	12,10%	13 179 €
LA TRINITAT	68 393,00 €	12,27%	8 392 €
USSEL	355 052,00 €	12,68%	45 021 €
VABRES	173 424,00 €	12,79%	22 181 €
VALUEJOLS	523 343,00 €	12,68%	66 360 €
VEDRINES-SAINT-LOUP	153 747,00 €	12,79%	19 664 €
VIEILLESPESE	216 117,00 €	12,10%	26 150 €
VILLEDIEU	409 172,00 €	12,10%	49 510 €
	26 119 826,00 €		3 208 066,00 €

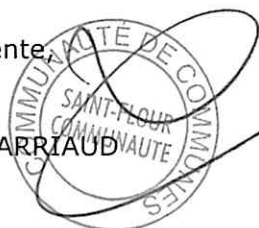
POUR : 64 VOIX

ABSTENSIIONS : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Serge TALAMANDIER par pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250414-DELIB2025-083-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025